



BANQUE des
TERRITOIRES



Banque des Territoires

Dispositifs financiers pour financer les travaux d'efficacité énergétique

Karine CHATEL – responsable interrégionale pour la Transition écologique



BANQUE des
TERRITOIRES



L'intérêt général a choisi sa banque

Répondre aux enjeux des territoires

La Banque des Territoires regroupe les offres de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (SCET, CDC Habitat) **au service des territoires.**

Conseiller

Conseil, ingénierie et appui aux territoires,
pour accompagner leurs stratégies de développement

Financer

Une offre complète de financement
Prêts, investissement en fonds propres, financements du programme d'investissement d'avenir, services bancaires

Opérer / Suivi

Gestion directe et indirecte
Gestion des actifs avec les partenaires – par ex SEM
Energie départementale
- en matière de logement

L'offre modulaire permet d'accompagner nos clients de façon ponctuelle ou sur toute la chaîne de valeur d'un projet



La Banque des Territoires Bretagne

Une équipe dédiée au FINISTERE

Directeur territorial

Mathilde Leterrier

Chargés de développement territorial :

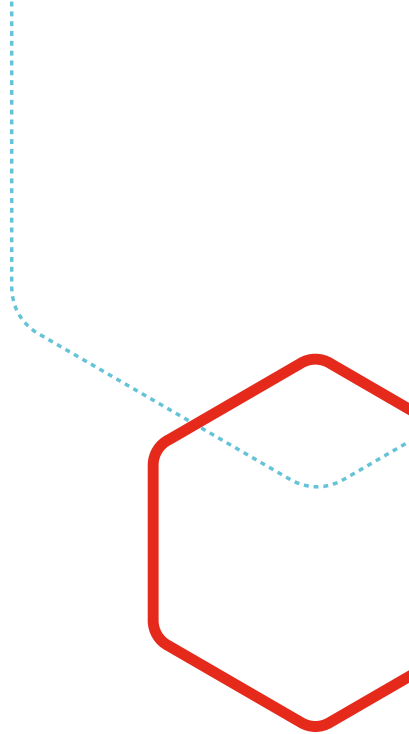
Claude Kerjean

Guillaume Cozic

Stephane Di Lorenzo

Responsable Efficacité énergétique des bâtiments / Mobilités durables / Energies renouvelables

Karine Châtel



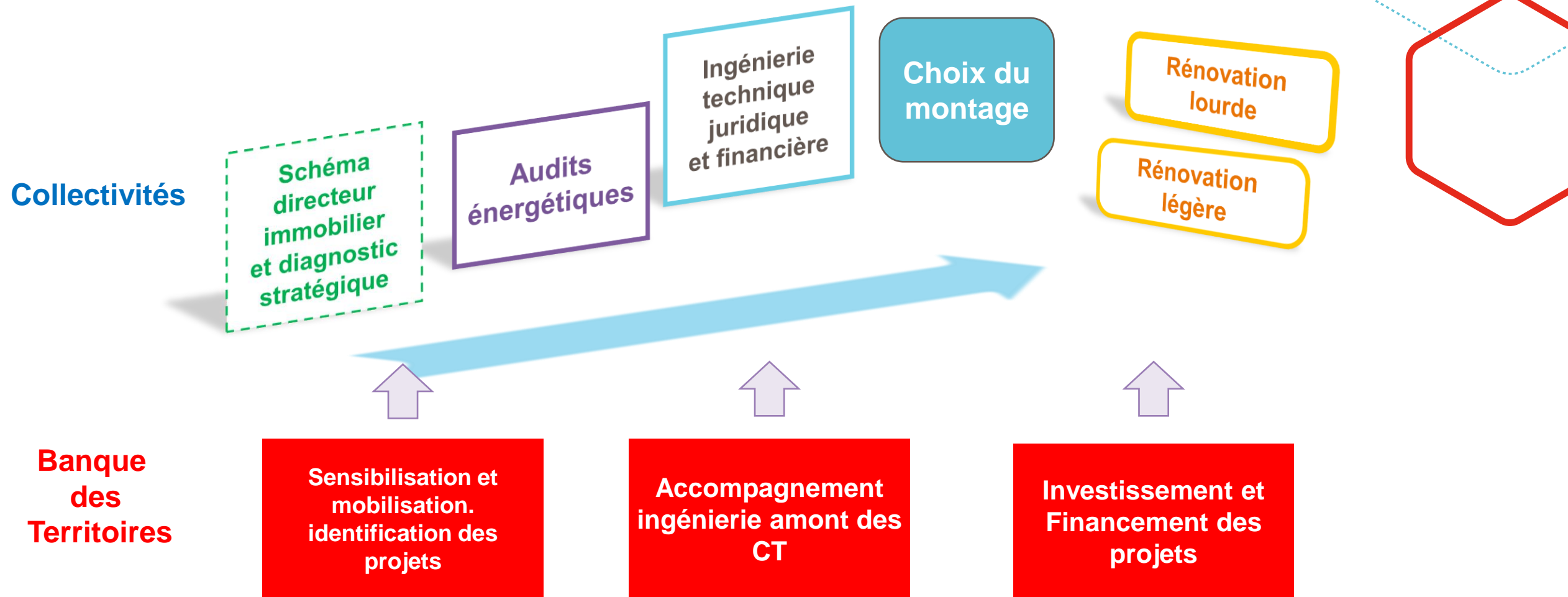


Focus

**Rénovation énergétique
des bâtiments publics**

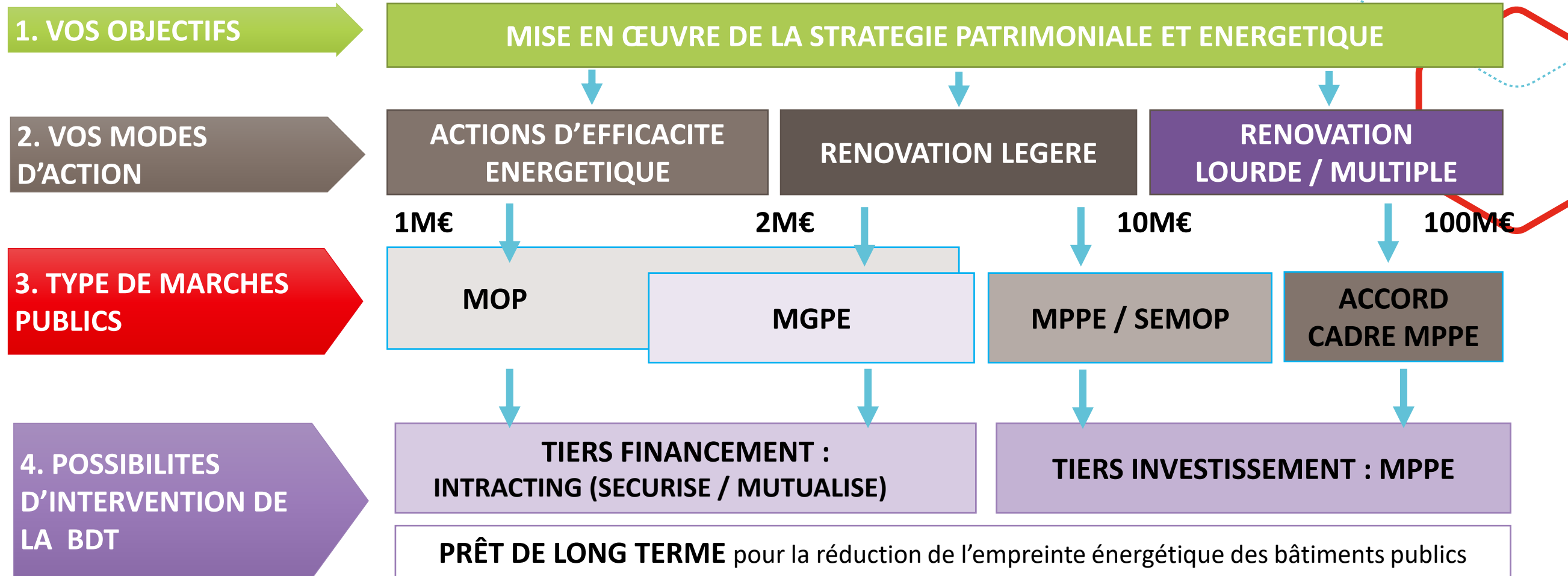
L'accompagnement de la Banque des Territoires

pour le financement de la rénovation patrimoniale



L'offre pour le financement de la rénovation patrimoniale

En fonction de la stratégie de la collectivité, la BDT accompagne les différents modes opératoires



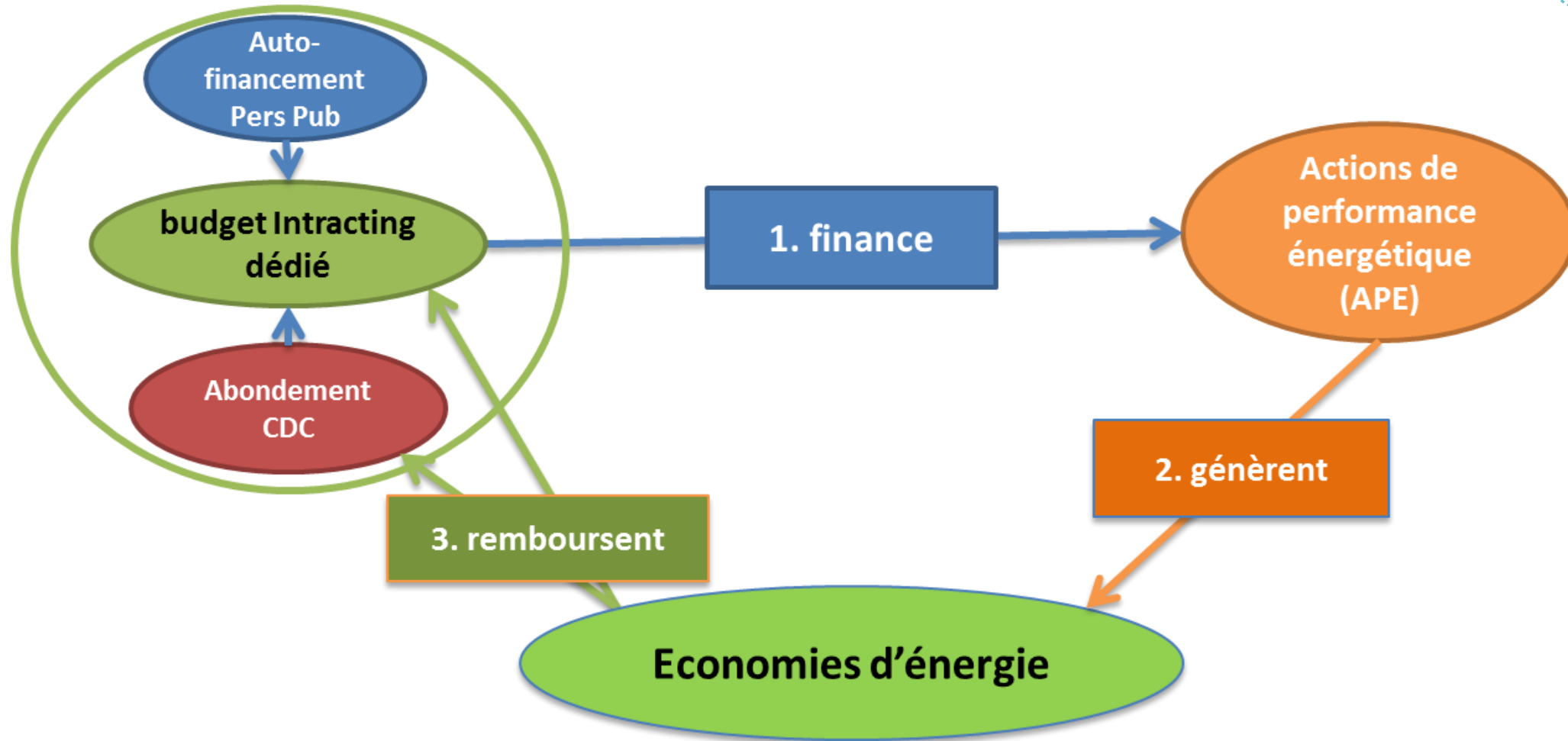


**L'offre investisseur
de la BDT**

L'intracting

Les 3 principaux flux financiers du dispositif intracting

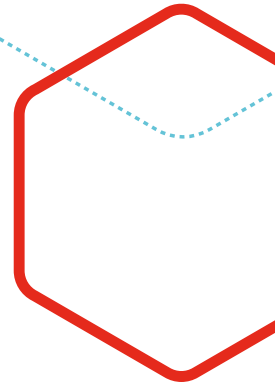
Mono-bénéficiaire



Les différentes formes d'Intracting

- ▶ La BDT peut mettre en place une convention d'intracting avec 1 collectivité ou EPCI :
 - **Intracting classique** ;
 - **Intracting sécurisé** (signé dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique (CPE))

- ▶ La BDT peut créer un partenariat avec une Collectivité (type métropole) ou EPCI (Syndicat d'énergies) qui prend en charge le financement pour plusieurs collectivités (plus petites) : il s'agit d'un **Intracting mutualisé**



Les éléments fondamentaux du dispositif intracting

Une démarche de définition du projet

Un **audit** avec un **bouquet de travaux**
(des temps de retour sur investissement de moins de 13 ans),

Un plan **d'Actions de Performance Energétique**
(essentiellement les équipements et systèmes),
y compris des actions de **sensibilisation**,

Un **pilotage** des actions et des consommations
(un **économe de flux** ou un **Conseiller en Energie Partagé**),

Un **suivi budgétaire** analytique dédié à l'intracting,

Les économies permettent de rembourser l'avance de la CDC et de financer de nouvelles actions.

Intracting classique

Des conditions avantageuses pour le financement d'un partenariat interne vertueux

- ❑ Un **cofinancement des études** préalables externes (en particulier définition des APE) = **50%** du montant (maximum **50K€**)
- ❑ Un financement des **travaux** jusqu'à **100% du besoin de financement** en avances remboursables à un **taux fixe de 0,25%**, dans la limite d'un **financement BDT de 5M€**
- ❑ Une durée de convention jusqu'à **13 ans maximum** (remboursement du financement),
- ❑ La mise à disposition **d'un accès à une plateforme de suivi des consommations énergétiques** nécessaire au suivi des économies (données transmises par la personne publique)

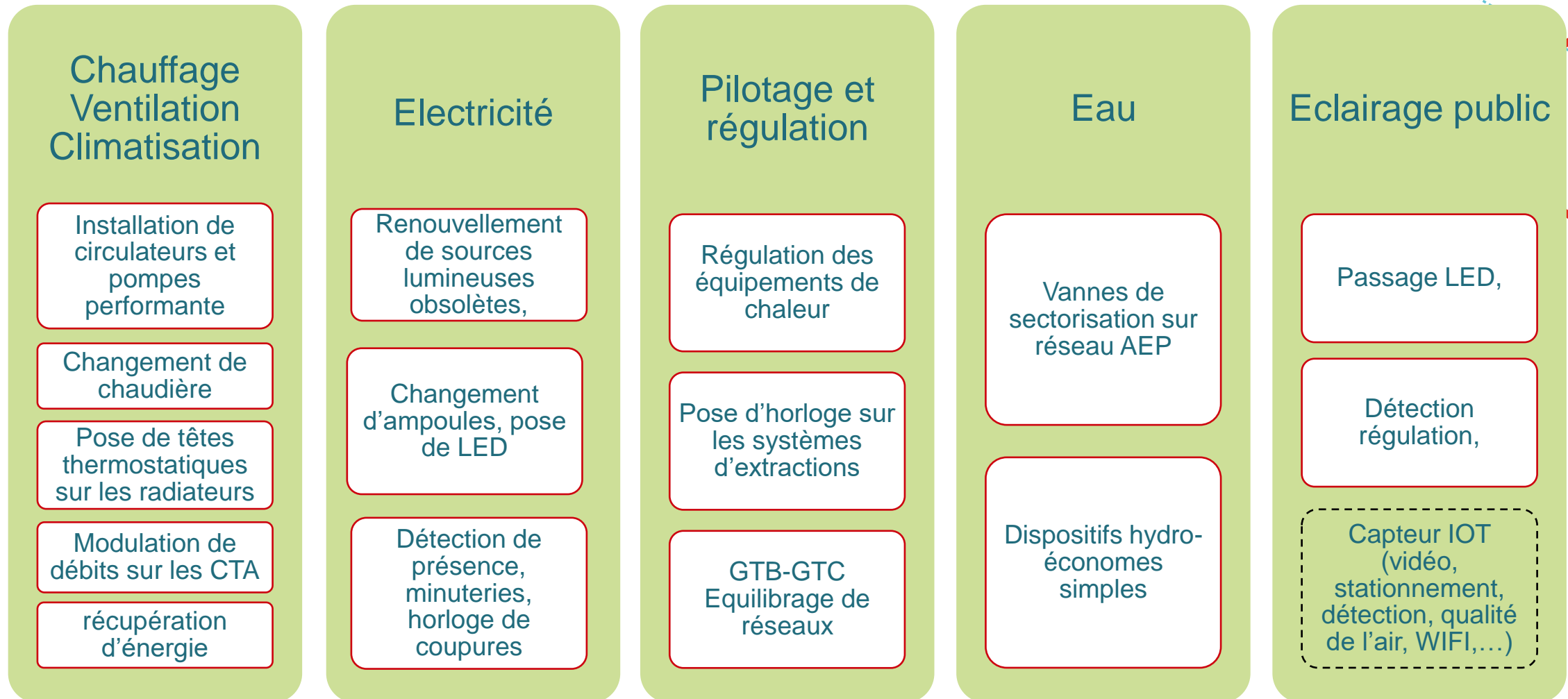
L'abondement est effectué selon un **planning opérationnel et budgétaire**

- ▶ La **BDT** libère les sommes en maximum **2 étapes**,
- ▶ La **collectivité** engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,
- ▶ L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.

In fine : les économies générées permettent de rembourser l'investissement et de maîtriser votre facture énergétique

Illustration de bouquets de travaux possibles

Les travaux générateurs de moindres consommations portent essentiellement sur des équipements et des systèmes



Intracting classique

Exemple

Projet de rénovation de 15 bâtiments de la ville de Saint Louis (Grand Est) près de 50 000m² : bâtiments administratifs, sportifs, culturels, ...

Les travaux réalisés ont permis de traiter :

- ✓ Les systèmes de chauffage (avec des substitutions d'énergies)
- ✓ Les éclairages (relamping)

Les chiffres de l'opération:

- Montant des travaux : **738 k€**
- Réduction des consommations énergétique : **10%**
- Montant des économies d'énergie visée : **54,5k€/an**

Le financement:

- **Intracting Classique (AR à 0,25%) : 314k€ (50%) sur 6 ans**
Rémunération : 2,7k€
- **Intracting Classique (AR à 0,25%) : 628k€ (100%) sur 12 ans**
Rémunération : 10,2,7k€

Les économies remboursent intégralement les avances remboursables de la BDT

Niveau de Conso	Nom du site	Action	Gain NRJ [MWh/an]	TR_act moyen
+++	Ecole Sarasin	Optimisation chauffage *	38,0	7,3
+++	Hôtel de Ville	Régulation caissons d'extractions	3,6	7,2
+++	Hôtel de Ville	Installation luminaires LED	38,4	11,8
+++	Médiathèque/ ComCom	Régulation caissons d'extractions	3,6	7,2
+++	Sportenum	Installations destratificateurs d'air	66,1	6,4
+++	La Coupole	Régulation chauffage *	97,0	3,0
+++	La Coupole	Raccordement au RCU	-	10,8
+++	CTM	Complément calorifuge	1,9	7,8
++	Mairie Annexe Bourgfelden	Générateur à granulés Bois	19,5	6,0
++	Associations caritatives	Régulation convecteurs électriques	3,6	4,0
++	Parking Croisée des Lys	Installation luminaires LED	62,5	3,4
++	Sportenum	Installation luminaires LED	42,5	7,7
++	Gymnase Municipal	Installations destratificateurs d'air	50,6	9,0
+	Ecole Galilée	Installation luminaires LED	11,5	12,3
+	Immeuble Dr. Hurst	Générateur à granulés Bois	1,1	9,6
+	Cercle sportif	Isolation combles *	4,4	8,8
+	Stade Frontière	Complément calorifuge	5,2	4,5
			449	7,5

Intracting Classique - Exemple de convention avec une collectivité

Ville d'Ajaccio

- Périmètre : **30 bâtiments** communaux dont **50% de bâtiments scolaires**
- **Travaux retenus** : Relamping LED, Films anti-UV, remplacement des aérothermes et des PAC vétustes, remplacement de chaudières gaz par des chaudières gaz à condensation, sensibilisation du personnel + étude pour installation de panneaux PV en autoconsommation à partir de 2023.

Travaux à temps de retour moyen de 10 ans

- Investissements : **1,4 M€ TTC** de travaux dont 50% financés par l'avance BDT
- Economies escomptées : **1,1 M€** sur la durée de la convention
- **Calendrier** : Convention signée le 6 juin 2019
Plan pluriannuel d'investissement de 2020 à 2025
3 versements BDT en 2021, 2023 et 2025



Intracting Sécurisé

Le financement à taux zéro d'un partenariat externe efficace

Un co-financement des études d'**ingénierie** (AMO CPE, ...) = **50%** du montant (maximum **50K€**)

Un financement des **travaux** (réalisés dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) type marché global de performance énergétique (MGPE)) jusqu'à **100% du besoin de financement** en avances remboursables à un **taux zéro***, dans la limite d'un **financement BDT de 5M€**. En contrepartie la collectivité **partage des CEE valorisés**. * financement rémunéré sur une part des CEE générés par l'opération.

La durée de la convention : **13 ans maximum**

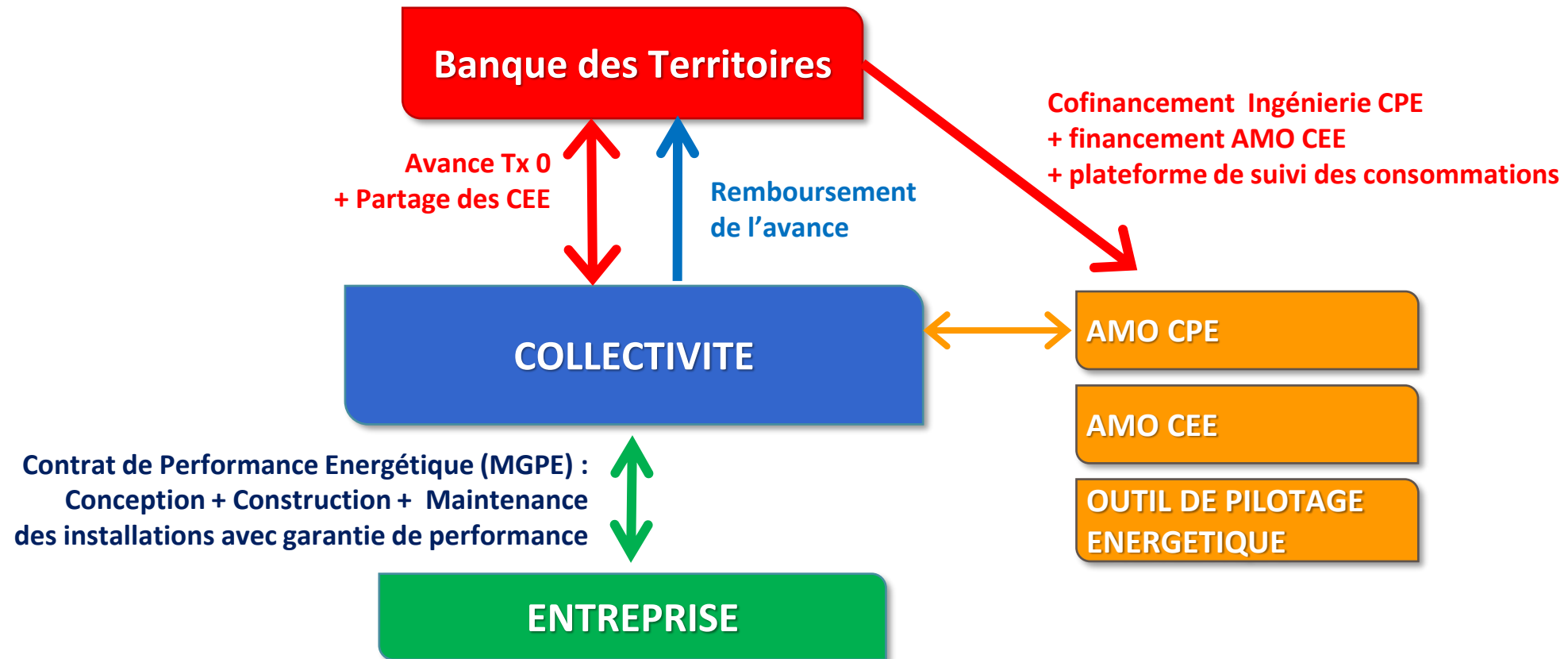
Une assistance technique à la valorisation des CEE

La mise à disposition d'un **accès à une plateforme de suivi des consommations énergétiques** nécessaire au suivi des économies (données transmises par la personne publique)

Un CPE type MGPE (marché global de performance énergétique) est un marché global confié par le maître d'ouvrage qui comprend la conception, la réalisation et l'exploitation d'un ouvrage avec des engagements de réduction des consommations énergétiques.

Intracting Sécurisé

L'accompagnement du financement d'un CPE



Intracting sécurisé

Exemple (Illustration : Groupe Scolaire Les Romains – Annecy)

Groupe scolaire des années 60 en R+3 composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'un restaurant scolaire et d'un gymnase (5 826 m²).

La rénovation énergétique globale a permis de traiter :

- ✓ l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment,
- ✓ la ventilation (qualité de l'air), la remise en état les réseaux de chauffage,
- ✓ des travaux de mise en conformité : incendie, accessibilité, désamiantage.

Les chiffres de l'opération: Contrat de Performance Energétique lancé en MGPE.

- Montant des travaux : 3,2M€
- Réduction des consommations énergétique : 52%
- Montant des économies d'énergie visée : **32,5k€/an**
- Montant les loyers de Maintenance : 11,3K€/HT/an
- Montant des loyer de renouvellement : 3k€/HT/an

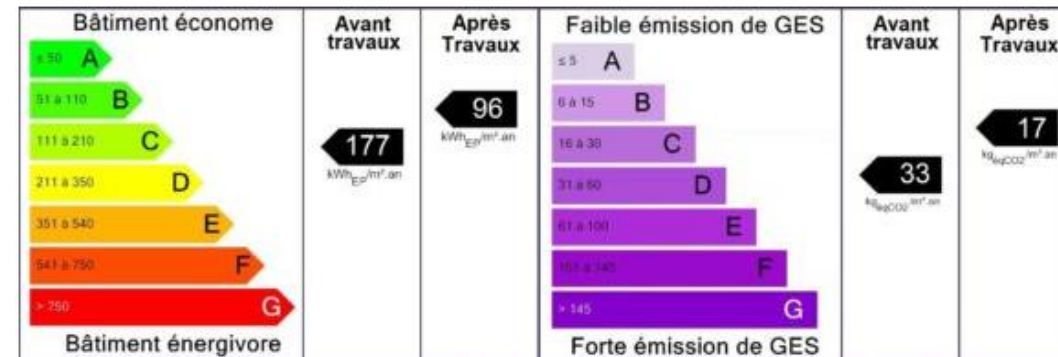
Le financement:

intracting sécurisé : 3,2M€ (100%) sur 8 ans,

Rémunération sur le partage de la valeur créée avec la CT :

- **CEE** : 20% du total, soit **32k€** en cas de base

Un coût de financement de 32K€, entièrement financé sur la valeur créer par l'opération, **soit un TRI en scénario de base de 0.19%.**



Etiquette énergétique avant et après travaux

Groupe Scolaire les Romains à Annecy



Intracting Mutualisé : Une évolution réglementaire dans la loi Energie-Climat

Pour favoriser la mutualisation et la massification des actions de rénovation énergétique

Un amendement du gouvernement à la loi Energie Climat a été adopté pour conforter le champs d'action des EPCI pour la rénovation énergétique du patrimoine de leurs membres.

Article 3 bis D

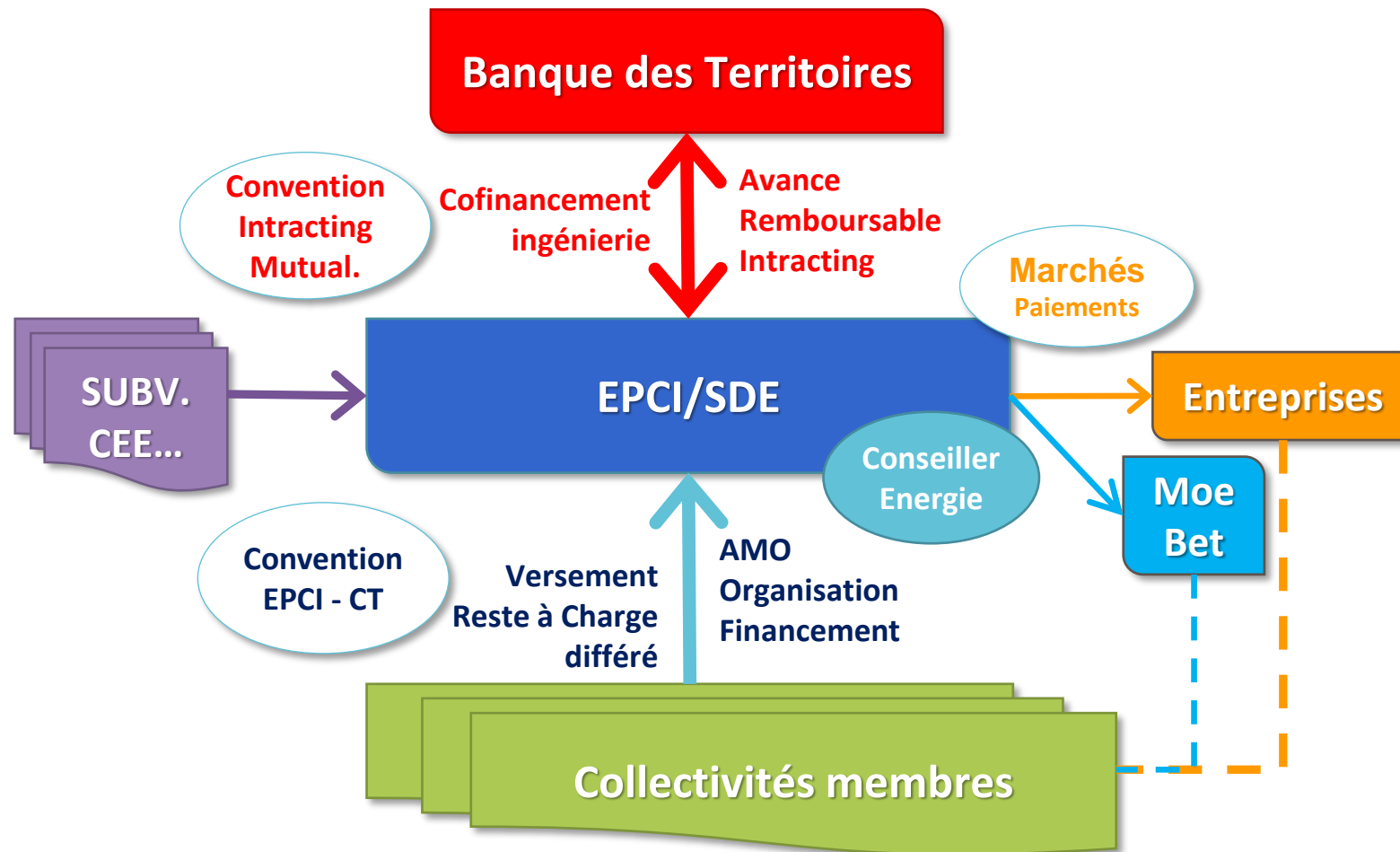
L'article L. 2224-34 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé: « *Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, **pour le compte de leurs membres**, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer **le financement de ces travaux**. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.* »

La loi a été définitivement promulguée le **8 novembre 2019**.

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-senat-adopte-definitivement-le-projet-de-loi-energie-et-climat>

Mutualisation technique et financière

Schéma idéal



L'EPCI :

- Conventione avec la CDC,
- Conventione avec ses membres,
- Organise les travaux pour le compte de ses membres,
- Supervise le budget d'action,
- Supervise les économies des communes dédiées au remboursement de l'avance,

Le conseiller en énergie:

- Pilote les actions,
- Evalue et suit les économies,

Les communes membres :

- Remboursent leur quote-part de l'avance,
- Améliorent leur autofinancement grâce aux économies.



L'offre prêteur de la Banque des Territoires

Prêt GPI AmbRE

Prêt Edu Prêt

Le prêt GPI Ambition Rénovation Energétique

Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments

Dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI), la Caisse des Dépôts met en place le prêt GPI AmbRE (Ambition pour la Rénovation Energétique). Une enveloppe sur fonds d'épargne de 2 Md€ est mobilisée jusqu'au 31 décembre 2022, afin de financer des dépenses d'investissement concernant la rénovation énergétique des bâtiments détenus par les emprunteurs éligibles.

EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE

OU

EN TANT QUE CO-FINANCEUR À TRAVERS L'APPORT DE SUBVENTIONS

Emprunteurs éligibles



Collectivités territoriales et leurs groupements



les établissements publics agissant dans le domaine universitaire, (EPCS, EPSCP...),



Sociétés publiques locales



Etablissements publics de santé et ESPIC sous réserve de validation par l'ARS



SEM, SEMOP REGIES (DSP, PPP...)



les chambres consulaires (chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers) ; les fondations reconnues d'utilité publique, les associations reconnues d'utilité publique

Opérations éligibles

Réalisant un gain énergétique d'au moins 30% après travaux



RENOVATION



TRANSFORMATION



CONDITIONALITES: DPE ou étude énergétique permettant de mesurer le gain énergétique

SUR QUELS BÂTIMENTS ?



Bâtiments détenus par les emprunteurs éligibles

- **Taux du Livret A + 0,6%** et/ou **taux fixe BEI** sur barème mensuel
- Durée d'amortissement de 20 à 40 ans (15, 20 ou 25 ans en taux fixe BEI).
- Quotité : jusqu'à **100%** du besoin d'emprunt

Le prêt Edu Prêt

Rénover les bâtiments éducatifs pour préparer l'École de demain

Pour accélérer les investissements nécessaires, la Banque des Territoires met en place une sous-enveloppe de 1 Md€ destinée au financement des bâtiments éducatifs avec l'« Edu Prêt ». L'Edu prêt permet de mobiliser des financements pour réaliser des travaux de construction, rénovation et transformation des bâtiments éducatifs, dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments.

EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE OU EN TANT QUE CO-FINANCEUR À TRAVERS L'APPORT DE SUBVENTIONS

Emprunteurs éligibles



Collectivités territoriales et leurs groupements



les établissements publics agissant dans le domaine universitaire, (EPCS, EPSCP...),



Sociétés publiques locales



Etablissements publics de santé et ESPIC sous réserve de validation par l'ARS



SEM, SEMOP REGIES (DSP, PPP...)



les chambres consulaires (chambre de commerce, chambre d'agriculture, chambre des métiers) ; les fondations reconnues d'utilité publique, les associations reconnues d'utilité publique

Opérations éligibles



- crèches
- écoles
- collèges
- lycées
- universités publiques



Equipements sportifs, culturels, périscolaires fréquentés par les publics scolaire et universitaires

Construction, rénovation, transformation des bâtiments éducatifs y compris les internats, et projets visant à la gestion active du parc immobilier des collectivités locales en lien avec l'éducation (hors formation professionnelle)

- Taux du Livret A + 0,6% et/ou taux fixe BEI sur barème mensuel
- Durée d'amortissement de 25 à 50 ans (15, 20 ou 25 ans en taux fixe BEI).
- Quotité : financement à 100% du besoin d'emprunt si le projet remplit au moins 1 critère TEE (parmi : rénovation énergétique des bâtiments ; énergies renouvelables ; mobilité douce et décarbonée ; préservation de la biodiversité et adaptation au changement climatique ; préservation de l'environnement et lutte contre la pollution ; circuits courts et la transition alimentaire). Quotité sans critère TEE : 100% du B.E jusqu'à 5M€, 50% au-delà).

Les autres projets que la BDT peut financer ...

Eau et Assainissement

Amélioration des ouvrages liés :

- A la production et la distribution d'eau potable
- A la collecte et à l'assainissement des eaux usées
- Au traitement des eaux pluviales
- A la gestion des espaces et milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI)
- Les subventions accordées à un projet éligible, tel que listé ci-dessus

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Réhabilitation des bâtiments publics

Relance verte

Projets de production d'énergie renouvelable

Projet de valorisation des déchets

Construction des bâtiments publics passifs

Projets liés à la biodiversité

Education

Construction, réhabilitation des écoles, collèges, lycées...

Mobilité

Les projets de « voiries urbaines » s'ils comportent une dimension TEE, matérialisée ainsi :

- Voirie urbaine avec une « piste cyclable »
- Voirie urbaine avec une ou plusieurs voies dédiées aux transports en commun
- Voirie urbaine avec un pôle intermodal favorisant les reports modaux
- Voirie urbaine avec une part d'investissement « électromobilité » d'au moins 25% du prix de revient

Les projets « ouvrages d'art » restent finançables en Mobi Prêt

Santé

Projets d'infrastructure de santé tels que les hôpitaux, la médecine de ville (maisons de santé)

Tourisme

Infrastructures du secteur du tourisme dans le cadre de la compétence de l'emprunteur (hôtellerie, port de plaisance, hébergements locatifs saisonniers...)

Merci

